



RETRAIT DU MARCHE DE CERTAINES PREPARATIONS PHYTOPHARMACEUTIQUES PREOCCUPANTES

Voici la liste des Substances phytosanitaires qui vont faire l'objet d'un retrait dans le cadre du Post Grenelle telle qu'annoncée le 02/04/08 lors du Comité de suivi Ecophyto 2018 par Michel Barnier. D'après les prescripteurs terrain cette mesure toucherait une majorité de produits qui ne sont plus vraiment utilisés. Cependant les firmes phyto type BAYER s'intéressent au marché des produits de traitement Ecologique type Stimulateur SDN. BAYER aurait déposé les marques Phytotonic et Bioline pour une sortie des gammes en fin 2008.

Conformément aux conclusions du Grenelle de l'environnement, les autorisations mises sur le marché (AMM) de préparations contenant les 30 substances ci-dessous auront été retirées au 1^{er} février 2008.

Après consultation des organisations agricoles, des instituts techniques, des industriels et des experts de la protection des végétaux, les retraits envisagés de ces préparations ne font pas apparaître de problème majeur. Toutefois certaines solutions alternatives envisagées sont en cours d'examen.

1 - Compte-tenu d'éléments de gestion du risque préoccupants concernant le retrait de préparations et des retraits de certaines substances au niveau communautaire, plus aucune préparation phytopharmaceutique contenant les 27 substances actives suivantes ne sera autorisée à la distribution à compter du 30 avril 2008 et à l'utilisation à compter du 31 décembre 2008.

ALACHLORE	DIURON	METHOMYL
ALDICARBE	ENDOSULPHAN	OXYDEMETON-METHYL
AZINPHOS-METHYL	FENBUTATIN OXYDE	PARAQUAT
AZOCYCLOTIN	FENPROPATHRINE	PARATHION-METHYL
CADUSAPHOS	FENTHION	PROCYMIDONE
CARBOFURAN	FENARIMOL	TERBUFOS
CHLORFENVINPHOS	FLUQUINCONAZOLE	TOLYFLUANIDE
COUMAFENE	METHAMIDOPHOS	TRIFLURALINE
DICHLORVOS	METHIDATHION	VINCHLOZOLINE

2 - Pour les préparations contenant les 3 substances actives suivantes, des solutions alternatives sont en cours d'évaluation à l'AFSSA et devraient être disponibles pour la campagne 2009. En conséquence, la distribution de ces substances est maintenue jusqu'au 31 décembre 2008 et leur utilisation est maintenue jusqu'au 31 décembre 2009. Dans le cas où le calendrier initial de mise à disposition des solutions alternatives ne pourrait être tenu, les autorités publiques prendront les mesures nécessaires.

CARBENDAZIME	MOLINATE	DINOCAP
--------------	----------	---------

En définitive, c'est plus de 1500 préparations commerciales qui vont être concernées.